

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe

LE BUDGET PRINCIPAL M14

Les Ratios Financiers

Population 2017 : 632 habitants

Valeurs St SEVER

Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate de 500 à 1999 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement/population	610,56	627
Produit des impositions directes/population	331,27	331
Recettes réelles de fonctionnement/population	567,42	813
Dépenses d'équipement brut/population	131,10	328
Encours de dette/population	171,77	639
DGF/population	115,78	190

Dépenses réelles de fonctionnement/population et Recettes réelles de fonctionnement/population (ressources dont dispose la commune) : les communes subissent des pertes de recettes (baisse des dotations) liées au contexte national de réduction des dépenses publiques. La commune de SAINT-SEVER, située au plus bas de la strate (moins d'habitants), bénéficie de moins de ressources que la moyenne nationale des communes de même strate.

Produits des impositions directes/population : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti). La commune est conforme à la moyenne nationale.

Dépenses d'équipement brut/population : ce ratio montre qu'en dépit d'un contexte financier contraint, la municipalité continue à investir pour l'avenir.

Encours de la dette/population : il s'agit du capital restant dû au 1^{er} janvier 2017. La municipalité, depuis 2010, mène une politique de désendettement. C'est un indicateur de la bonne santé financière de la collectivité.

DGF / population : il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité. La commune se situe bien en dessous de la moyenne de la strate.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 397 077 €.

Les dépenses de fonctionnement

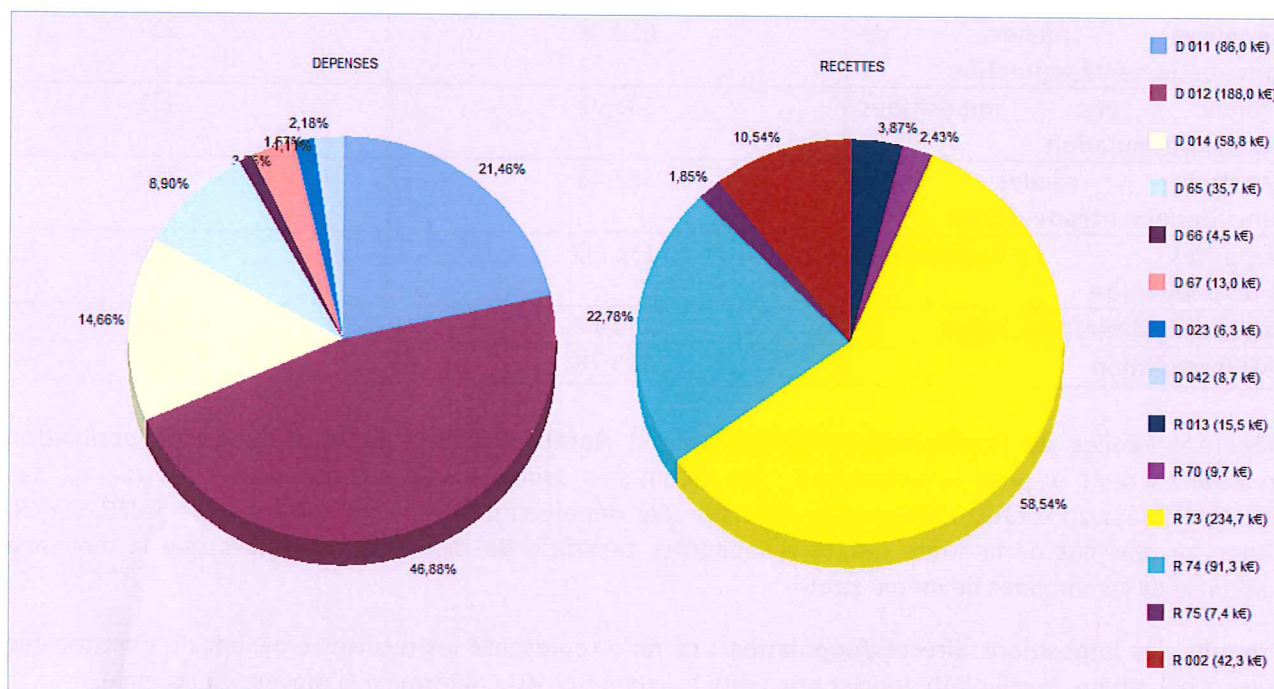
Le chapitre le plus important est celui des charges de personnel (012). La collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement en optimisant ses charges et en dégageant un autofinancement suffisant pour ne pas pénaliser l'investissement. Malheureusement, l'excédent de fonctionnement (fond de roulement) diminue régulièrement chaque année, la commune puisant dans sa trésorerie.

Les recettes de fonctionnement

Le budget a été bâti selon le principe de prudence et n'intègre pas les recettes exceptionnelles. Les montants des dotations n'étant pas encore tous connus, les recettes attendues sont minorées.

Le Maire propose au conseil de réévaluer les taux d'imposition afin d'augmenter légèrement la pression fiscale sur les contribuables, le taux de la taxe d'habitation étant très bas par rapport aux autres communes du secteur : 13,85% à St SEVER et jusqu'à 23,86% pour une autre commune. Le conseil municipal décide d'augmenter tous les taux de 2% en 2017.

Comme toutes les communes St SEVER enregistre une diminution conséquente de la dotation globale de fonctionnement qui lui est versée par l'État, dans le cadre de la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes de la France (75 101 € en 2013, 72 280 € en 2014, 65 898 € en 2015, 58 304 € en 2016 et 54 320 € en 2017).



Désignation	Montant
Charges à caractère général	86 045,00
Charges de personnel et frais assimilés	187 953,00
Atténuations de produits	58 752,00
Autres charges de gestion courante	35 660,00
Charges financières	4 454,00
Charges exceptionnelles	13 012,00
Virement à la section d'investissement	6 287,00
Opérations d'ordre de transfert entre sec	8 721,00
TOTAL DEPENSES	400 884,00

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	15 510,00
70	Produits des services, domaine et ventes di	9 730,00
73	Impôts et taxes	234 667,00
74	Dotations, subventions et participations	91 308,00
75	Autres produits de gestion courante	7 400,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	42 269,00
	TOTAL RECETTES	400 884,00

La section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 171 643 €

Les dépenses d'investissement

Les principaux programmes pour l'année 2017 sont les suivants : pose d'une borne incendie à Chantemerle, revêtement et clôture de la cour de l'école, réfection d'une partie de la voirie et en restes à réaliser de 2016 : achat de terrains, restauration de la cloche de l'église, achat d'une épareuse pour les services techniques, remplacement des portes d'entrée de la salle des fêtes, carrelage de la mairie.

Dépenses d'investissement 2017

Opérations	Articles	Libellés	Reports 2016	Propositions	Opérations d'ordre	Totaux
	001	Solde invest. reporté de 2016		13 107		13 107
	1 641	Capital emprunts CE, DCL		17 776		17 776
103	2181/2188/ 21571	Acq. Matériel (épareuse + mini-pelle +adoucisieur, etc)	18 000	5 300		23 300
104	21 534	EP (op. Réelle)		1 100		1 100
	21534/041	EP (op. d'ordre : part SDEER)			1 100	1 100
	2 315	Voirie	400	39 600		40 000
112	2 313	Eglise : restauration cloche	16 100			16 100
102	2 313	Salle fêtes : portes d'egtrée	10 000			10 000
113	21 568	Point incendie		4 560		4 560
106	2 313	Mairie : carrelage	5 000	-700		4 300
108	2 188	Ecole : revêtement cour, clôture, dalle, jeux		33 900		33 900
117	2 111	Achat terrains (BARRANGER)	7 300	-900		6 400
		TOTAUX	56 800	113 743	1 100	171 643

La dette communale :

Depuis 2010, les efforts entrepris ont permis de diminuer l'encours. Le taux d'endettement permet à la collectivité d'envisager en 2017 ou pour les années suivantes, un recours à l'emprunt pour financer des projets majeurs.

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2016	130 883,94	22 321,51	5 435,70	0,00	(+) 0,00	27 757,21	108 562,43
2017	108 562,43	17 775,87	4 453,98	0,00	(+) 0,00	22 229,85	90 786,56
2018	90 786,56	17 090,87	3 734,92	0,00	(+) 0,00	20 825,79	73 695,69
2019	73 695,69	17 264,15	3 043,64	0,00	(+) 0,00	20 307,79	56 431,54
2020	56 431,54	17 105,17	2 343,94	0,00	(+) 0,00	19 449,11	39 326,37
2021	39 326,37	17 807,45	1 641,66	0,00	(+) 0,00	19 449,11	21 518,92
2022	21 518,92	9 793,44	923,83	0,00	(+) 0,00	10 717,27	11 725,48
2023	11 725,48	7 072,52	559,88	0,00	(+) 0,00	7 632,40	4 652,96
2024	4 652,96	4 652,96	221,34	0,00	(+) 0,00	4 874,30	0,00
Sous-total		130 883,94	22 358,89	0,00		153 242,83	
Total		130 883,94	22 358,89	0,00		153 242,83	

Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée, pour une grande part, par le résultat de fonctionnement et les dotations aux amortissements, ainsi que par le remboursement de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions (Département, Etat) et cette année par un emprunt.

Recettes d'investissement 2017

Opérations	Articles	Libellés	Reports 2016	Propositions	Opérations d'ordre	Totaux
	1 068	Affectation à l'investissement		66 071,00		66 071,00
	10 222	FC TVA 2016		6 579,00		6 579,00
	13258/041	EP (op. d'ordre : part SDEER)			1 100,00	1 100,00
	10 226	Taxe d'aménagement		6 000,00		6 000,00
	28 /040	Amortissements			8 721,00	8 721,00
108	1341/1323	Travaux ECOLE (DETR + Départ)		16 330,00		16 330,00
112	1 341	Subv.restauration cloche Eglise : DETR	3 335,00			3 335,00
113	1 341	Subv. Borne incendie : DETR		1 519,00		1 519,00
114	1 328	Subv. Trav. Logement	501	0,00		501,00
	1 641	Emprunt annuel		55 200,00		55 200,00
	021	Virement du fonctionnement		6 287,00		6 287,00
		TOTAUX	3 836	157 986,00	9 821,00	171 643,00